		Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH ANTI-PHOSPHATES

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit chimique pour le traitement de l'eau


<p>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Innovative Water Care Europe Z.I. LA BOITARDIERE BP 219 37402 Amboise Cedex France</p> <p>Adresse e-mail de la personne responsable de FDS: EHSPProductSafetyTeam@solenis.com</p> <p>Informations sur le produit +33 (0)2 47 23 43 00</p>	<p>1.4 Numéro d'appel d'urgence Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)</p>
---	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

		Page: 2
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Lanthanum(III) chlorure hydraté

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 15.12.2022

Numéro de la FDS: R1600043

HTH ANTI-PHOSPHATES

Version: 1.0

204780

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Lanthanum(III) chloride hydrate	20211-76-1	Met. Corr. 1; H290 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 15 - < 25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.
 Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
 Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 06.10.2022
	Date d'impression: 15.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES	Version: 1.0
204780	

En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.


Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

		Page: 5
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée. Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.


RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. Le récipient vide est dangereux. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

		Page: 6
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.


Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection lorsque les yeux ou le visage sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.


		Page: 7
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: liquide
Couleur	: transparent
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 4,2
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible

		Page: 8
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,16 gcm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008


Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Lanthanum(III) chloride hydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.621 mg/kg

		Page: 9
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

BPL: non

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

Lanthanum(III) chloride hydrate:

Espèce : Lapin
 Résultat : Pas d'irritation de la peau
 BPL : non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Lanthanum(III) chloride hydrate:

Espèce : Lapin
 Méthode : OCDE ligne directrice 405
 Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
 BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.


Produit:

Remarques : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Composants:

Lanthanum(III) chloride hydrate:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
 Espèce : Souris
 Méthode : OCDE ligne directrice 429
 BPL : oui

		Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible


RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Lanthanum(III) chloride hydrate:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 2,083 mg/l
 Point final: Immobilisation
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui

		Page: 11
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
HTH ANTI-PHOSPHATES		Numéro de la FDS: R1600043
204780		Version: 1.0

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 28,2 mg/l
 Point final: Inhibition de la croissance
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,3 mg/l
 Point final: Inhibition de la croissance
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 7,16 mg/l
 Point final: Inhibition de la croissance
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 BPL: non

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : 0,46 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 204
 BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,176 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Type de Test: Essai en semi-statique
 BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.


12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

		Page: 12
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.


RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

		Page: 13
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN1760

ADN: UN1760

RID: UN1760

Code IMDG: UN1760

IATA-DGR: UN1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (LANTHANUM CHLORIDE, HYDRATE)

ADN: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (LANTHANUM CHLORIDE, HYDRATE)

RID: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (LANTHANUM CHLORIDE, HYDRATE)

Code IMDG: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (LANTHANUM CHLORIDE, HYDRATE)

IATA-DGR: Corrosive liquid, n.o.s. (LANTHANUM CHLORIDE, HYDRATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 8

ADN: 8

RID: 8

Code IMDG: 8

IATA-DGR: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR: III

ADN: III

RID: III

Code IMDG: III

IATA-DGR: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable


ADN: Non applicable

RID: Non applicable

Code IMDG: Non applicable

IATA-DGR: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

		Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI


Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- | | | |
|---|---|---|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3 |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). | : | Non applicable |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) | : | Non applicable |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone | : | Non applicable |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) | : | Non applicable |
| Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux | : | Non applicable |
| Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. | | Non applicable |
| Maladies Professionnelles (R-461-3, France) | : | Non applicable |

		Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	:	Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas sur la liste canadienne DSL et ont des limites quantitatives annuelle
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 06.10.2022

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412


Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

		Page: 16
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 15.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES		Version: 1.0
204780		

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
 Eye Dam. : Lésions oculaires graves
 Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
 Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable


Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

	Page: 17
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 06.10.2022
	Date d'impression: 15.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600043
HTH ANTI-PHOSPHATES	Version: 1.0
204780	

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR